



Procès verbal

Bureau Directeur téléphonique du 14 janvier 2011

Présents : BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.

Assistent : JACQUET Michel, BANA Philippe,

Excusés : VILLEPREUX Brigitte, COSTANTINI Daniel, MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur approuve le PV du BD du 7 janvier 2011.

En application de l'article 2.1 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur valide les demandes :

1. du président du Comité de l'Aude, Jean-Pierre GLEIZES, formulée en accord avec le président de la Ligue de Languedoc Roussillon, Jean-Claude SEMENE, de confier le traitement des dossiers disciplinaires départementaux à la commission régionale de discipline de la Ligue Languedoc Roussillon de handball, selon les procédures définies par la lettre accord.

2. du président du Comité de l'Ain, Philippe TREILLE, formulée en accord avec le président de la Ligue du Lyonnais, Patrice FRERY, de confier le traitement des dossiers disciplinaires départementaux à la commission régionale de discipline de la Ligue du Lyonnais de handball.

Le Bureau Directeur prend connaissance des audiences de Canal + pour le France/Croatie du tournoi FDJ de Paris Bercy et du film diffusé en clair « Des Barjots aux Experts ». Il se félicite des scores réalisés sur ces deux moments de handball. D'une manière générale le Bureau Directeur exprime sa satisfaction quant à la réussite du tournoi, il tient à associer à la fois les bénévoles, les salariés, les joueurs et leur encadrement qui ont participé chacun dans leur domaine à la qualité du spectacle offert.

Lors du Conseil des Présidents des Ligues Ultra Marines qui s'est déroulé le vendredi 7 janvier 2011 au siège de la FFHB, les Présidents de ces Ligues ont manifesté le désir auprès de la FFHB en présence de Claude PERRUCHET et de Pascal BAUDE, qui en ont accepté sans réserve le principe, de demander dans les cadres des règlements fédéraux de rétablir un principe d'équité pour l'organisation des finales nationales. C'est le but du texte proposé ci-après par Claude PERRUCHET et validé par le Bureau Directeur.

Par dérogation aux dispositions de l'article 96.1 des règlements généraux de la FFHB, les clubs ultramarins qualifiés pour participer aux phases finales des championnats nationaux N2, N3 masculins et N1, N2, N3 féminins, bénéficieront des dispositions de l'article 96.2 des mêmes règlements lors des rencontres des tournois entre équipes ultramarines qualificatifs pour ces phases finales. Lors des demi-finales et finales de ces championnats de France N2, N3 masculins et N1, N2, N3 féminines, les dispositions de l'article 96.1 restent naturellement applicables.

Le Bureau Directeur valide la proposition du groupe « évènementiel » sur le tarif des places pour les finales de Coupe de France : 30 € pour le public, 15 € pour les licenciés et 10 € pour les supporters des équipes participants à ces finales (ces tarifs préférentiels seront proposés sur des périodes précises).

D'autre part, le Logo de la Coupe de France est en voie de réalisation, un courrier précisera aux Présidents de Ligue avec copie aux Présidents de Comité les modalités de l'aide susceptible d'être proposée en fonction du projet présenté pour amener les handballeurs à Bercy pour ces finales. Le Président souhaite que l'équipe qui a réussi l'opération des 400 000 licenciés soit reconduite. Jean-Paul DEMETZ est chargé de suivre le dossier en relation avec les autres élus et les personnels concernés par ces opérations.

Le Bureau Directeur décide de déléguer l'organisation de la rencontre France/Slovénie qui aura lieu le 4 ou le 5 juin 2011, qualificative pour les championnats du Monde féminin de décembre 2011, à la Ligue d'Aquitaine ; celle-ci aura lieu à Pau.

Michel JACQUET présente le dispositif d'externalisation de la plate-forme logistique actuellement gérée en interne. Celle-ci doit permettre des conditions de manutentions plus rapides et à des coûts moindres pour répondre à la demande de la commission développement dont les colisages s'avèrent importants à certaines périodes. Elle doit éviter aussi l'encombrement des espaces fédéraux. D'autres opérations pourraient être hébergées aussi chez le prestataire, comme le routage des revues Approches et Handmag, ainsi que la possible création d'une centrale d'achat pour les clubs, comités ou ligues. La commission d'appel d'offres fédérale sera sollicitée pour émettre un avis sur le choix du candidat prestataire.

Jacques BETTENFELD et Philippe BANA évoquent la situation de l'équipe de France en Suède à la veille du début des compétitions. Le Bureau Directeur se félicite de l'impact médiatique de notre équipe de France sur les différents médias nationaux et locaux.

Sur proposition de Michel JACQUET, en accord avec l'avis de Claude SCARSI, le Bureau Directeur valide, dans le secteur des ressources humaines, le recrutement d'Emmanuelle MOUSSET.

Alain JOURDAN présente l'état à ce jour de la préparation de l'Assemblée Générale 2011 qui aura lieu à Reims. Le processus est en cours avec les vœux des Ligues et les propositions des Commissions qui seront étudiés par le CPL fin janvier à Besançon et le CPC de Lyon le 11 et 12 février, qui donneront leurs avis. Le CA des 4 et 5 février sera invité à émettre ses observations en vue d'une adoption définitive lors du CA des 4-5 mars, pour présentation à l'AG. Une inquiétude existe sur la préparation pratique de l'AG depuis le siège fédéral en l'absence d'assistante de Direction, à laquelle Michel JACQUET apportera une solution le plus rapidement possible.

Le Bureau Directeur a été interpellé par un certain nombre de courriers au sujet de l'affiche des Interpoles féminins qui auront lieu à Besançon du 26 au 30 janvier 2011. Il n'y a eu aucune validation de cette affiche par le secteur Communication, ni des services ni des élus. Il s'agit d'un dysfonctionnement dans ce domaine. Le Bureau Directeur souhaite qu'un courrier du Président parvienne aux Ligues, Comités et Clubs en rappelant les procédures pour ce type de manifestation et l'image que souhaite véhiculer notre institution. Il est également souhaité que l'affiche soit retirée des lieux où se déroulera la compétition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 35.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général